

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2011

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, M. Mouillac, Mmes Dugros, Ouvrard

Excusés : Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mme Dupuy, M. Lurton

Secrétaire de séance : Madame Muriel SIBEYRE

Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2011 : adopté à l'unanimité

### TRANSPORT SCOLAIRE

#### FINANCES LOCALES

##### 2011\_1204-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 506.83 €			0.00 €	22 506.83 €
Opération de l'exercice	24 260.69 €	18 707.77 €			24 260.69 €	18 707.77 €
Totaux	24 260.69 €	41 214.60 €	0.00 €	0.00 €	24 260.69 €	41 214.60 €
Résultats de clôture		16 953.91 €		0.00 €		16 953.91 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	24 260.69 €	41 214.60 €	0.00 €	0.00 €	24 260.69 €	41 214.60 €
Résultats définitifs		16 953.91 €		0.00 €		16 953.91 €

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constata** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

#### FINANCES LOCALES

##### 2011\_1204-02 : COMPTE DE GESTION 2010 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## BUDGET PRIMITIF 2011

Mademoiselle Bondon présente le budget primitif 2011, qui se décompose de la façon suivante :

. Section d'exploitation		34 953.91 €
- Recettes :	Excédent antérieur reporté	16 953.91 €
	Produits de gestion courante	750.00 €
	Subvention d'exploitation	17 000.00 €
	Autres produits de gestion courante	250.00 €
- Dépenses :	Charges à caractère général	18 853.91 €
	Charges de personnel	15 600.00 €
	Autres charges de gestion courante	500.00 €

Le Budget Primitif 2011 est voté à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## COMMUNE

### FINANCES LOCALES

#### 2011\_1204-03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		153 459.86 €	15 007.88 €		15 007.88 €	153 459.86 €
Opération de l'exercice	717 192.98 €	812 891.48 €	125 764.25 €	185 689.37 €	842 957.23 €	998 580.85 €
Totaux	717 192.98 €	966 351.34 €	140 772.13 €	185 689.37 €	857 965.11 €	1 152 040.71 €
Résultats de clôture		249 158.36 €	44 917.24 €			294 075.60 €
Restes à réaliser			227 084.00 €	40 222.00 €	227 084.00 €	40 222.00 €
Totaux cumulés	717 192.98 €	966 351.34 €	367 856.13 €	225 911.37 €	1 085 049.11 €	1 192 262.71 €
Résultats définitifs		249 158.36 €	141 944.76 €			107 213.60 €

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

### FINANCES LOCALES

#### 2011\_1204-04 : COMPTABILITÉ 2010 - Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010, **décide** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

<b>- Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice :	95 698.50 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	153 459.86 €
Résultat de clôture à affecter	<b>249 158.36 €</b>
<b>- Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	59 925.12 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<b>-15 007.88 €</b>
Résultat comptable cumulé (R 001)	44 917.24 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	227 084.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	40 222.00 €
Solde des restes à réaliser :	<b>-186 862.00 €</b>
(B) Besoins (-) réel de financement :	<b>141 944.76 €</b>
<b>- Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	141 944.76 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
	<b>SOUS TOTAL (R 106)</b>
	141 944.76 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	107 213.60 €
	<b>TOTAL (A1)</b>
	249 158.36 €

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : <b>0.00 €</b> (déficit reporté)	R002 : <b>107 213.60 €</b> (excédent reporté)	D001 : <b>0.00 €</b> (solde d'exécution N-1)	R001 : <b>44 917.24 €</b> (solde d'exécution N-1) R1068 : <b>141 944.76 €</b> (excédent de fonctionnement capitalisé)

**FINANCES LOCALES**

**2011\_1204-05 : COMPTE DE GESTION 2010 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare**, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**FINANCES LOCALES**

**2011\_1204-06 : TAXES LOCALES DIRECTES 2011 - décision**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2011.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme Dugros) :

- de fixer, pour 2011, les taux suivants :

- Taxe d'habitation	13.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.12 %

pour un produit attendu de 339 870 € et 32 844 € d'allocations compensatrices.

## FINANCES LOCALES BUDGET PRIMITIF 2011

### Section de fonctionnement

La section fonctionnement du Budget Primitif 2011 s'élève à la somme de 879 892.60 €.

- **Recettes** : à partir, notamment, de l'excédent antérieur reporté (c/002) pour 107 213.60 € et de deux rentrées principales : les contributions directes (c/7311) pour 339 870 € et les dotations de l'Etat (chapitre 74) pour 253 016 €

- **Dépenses** : en prévision, elles s'élèvent à la somme de 724 372.60 € avec comme principaux postes : les frais de personnel (chapitre 012) pour 405 180.00 €, les charges à caractère général (chapitre 011) pour 219 911.00 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 98 462.00 €, les charges financières (chapitre 66) pour 4 810.00 € et les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 9.60 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 155 520.00 € qui sera reporté sur la section d'investissement.

⇒ La section fonctionnement du Budget Primitif 2011 est votée 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### Section d'Investissement

La Section d'Investissement s'équilibre à la somme de 553 479.00 €

- **Recettes** : principalement : excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) pour 141 944.76 €, virement de la section de fonctionnement pour 155 520 €, excédent 2010 pour 44 917.24 €, FCTVA pour 28 853 €, cession pour 9 000 €, Taxe Locale d'Équipement pour 10 000 €, subventions pour 23 022 €, emprunt de 100 000 € et restes à réaliser 2010 pour 40 222 €.

- **Dépenses** :

- Opérations financières	18 473.00 €	(18 473.00 €)
- Dépenses d'équipement hors opération	452 842.00 €	(274 509 € + 178 333 € RR2010)
- Eglise (opération 11)	29 859.00 €	( 13 875 € + 15 984 € RR2010)
- Construction scolaire (opération 12)	3 500.00 €	( 3 500 € + 0 € RR2010)
- Aménagement RD2 - traversée de bourg (opération 15)	4 234.00 €	( 0 € + 4 234 € RR2010)
- Extension voirie et réseaux (opération 17)	44 571.00 €	( 16 038 € + 28 533 € RR2010)

⇒ La Section Investissement est adoptée à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le **Budget Primitif** 2011 est donc voté à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

## FINANCES LOCALES

### **2011\_1204-07 : FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2011 :**

#### **Affectation de la Dotation**

Monsieur Boucher fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Monsieur Yves LECAUDEY, Conseiller Général, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 12 884 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

* d'affecter la dotation cantonale 2011 pour les travaux d'investissements de voirie :	19 578.52 €
. Aménagement Chemin de Moncabon	11 931.30 €
. Aménagement Rue Corneillan	7 647.22 €
* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de	12 884.00 €
* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :	
. pour les investissements de voirie : par autofinancement, pour :	6 694.52 €

## VOIRIE et RÉSEAUX

### **2011\_1204-08 : ECLAIRAGE PUBLIC - Mise en conformité**

#### **Délégation consentie au Maire et demande de subvention**

Vu la nécessité de mettre aux normes l'éclairage public par une reconstruction du réseau

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Et dans un souci de favoriser une meilleure administration communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de :

- confier à Monsieur le Maire délégation afin de prendre toute décision concernant ces travaux, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2011 (16 000 €) ;

- solliciter l'octroi d'une subvention auprès du SIEM

## VOIRIE et RÉSEAUX

### **2011\_1204-09 : EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et TELECOMMUNICATIONS (génie civil) -**

#### **Extension - Route des Eycards et Chemin de la Réserve**

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial avec Monsieur François DESPAX, il avait été prévu de faire réaliser les travaux d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de télécommunications (génie civil) par l'entreprise Lacroix.

Cette société ne pouvant exécuter les travaux dans les délais impartis, il vous est proposé de retenir l'entreprise Cana-Elec d'Artigues près Bordeaux pour un montant de 18 694.78 € HT soit 22 358.96 € TTC.

Une dépense d'équipement, opération 17 «extension voirie et réseaux», est prévue au budget 2011 pour une somme totale de 22 701 € (Restes à réaliser 16 501 € : 5 897 € au c/21531, 7 727 € au c/21532, 2 877 € au c/21533 et Crédits Nouveaux 6 200 € : 2 000 € au c/21532, 4 200 € au c/21533).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :
- de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Cana-Elec pour 18 694.78 € HT soit 22 358.96 € TTC.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## PERSONNEL COMMUNAL

### **2011\_1204-10 : TABLEAU DES EFFECTIFS - Modification au 01.05.2011**

#### **Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

OUI le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- La création au tableau des effectifs de la commune :
  - . d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Ledit poste est créé à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## INTERCOMMUNALITÉ

### **2011\_1204-11 : COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE - Statuts - Modification**

Le Groupe de réflexion « plateforme gérontologique » a lancé avec le concours de la MSA un diagnostic, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, à destination de la population vieillissante et des aidants.

Préalablement à cette enquête, un premier besoin s'est fait jour, pour certaines Communes, le portage des repas à domicile.

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 17 mars 2011, de modifier les statuts de la Communauté de Communes et d'ajouter un alinéa 14 à l'article 3 « objet de la Communauté » du Titre I, au titre « des compétences autres », rédigé de la manière suivante :

#### **14 Plateforme gérontologique**

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes assure pour les Communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un

premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie.

Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- donne son accord à la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes, telle que présentée ci-dessus.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **2011\_1204-12 : SYNDICAT MIXTE du BASSIN VERSANT des JALLES du CARTILLON et de CASTELNAU - Bilan annuel d'activités de gestion de cours d'eau - Année 2010**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation du rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud pour l'exercice 2010.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **2011\_1204-13 : CESSION de TERRAIN - Cortazar**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur et Madame CORTAZAR, domiciliés 16 Chemin du Plaisir, qui sollicitent l'acquisition d'une partie de terrain attenant à la propriété de la famille CORTAZAR et longeant le chemin du Plaisir, conformément au document d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- donne son accord de principe; tous les frais étant à la charge de la famille Cortazar  
- charge Monsieur le Maire d'engager la procédure et de signer tout document s'y rapportant.

### **DÉLÉGATION DE FONCTION consentie au Maire**

#### **2011\_1204-14 : SALLE SAINT-VINCENT - Travaux**

Vu l'état actuel de la Salle Saint Vincent et l'obligation de réaliser des travaux pour remédier à la poussée des murs vers l'extérieur

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Vu l'urgence des travaux et leur nature particulière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de :  
- confier à Monsieur le Maire délégation afin de prendre toute décision concernant ces travaux, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2011 ;

### **DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL**

- décision n°2011-04 du 2 Mars 2011 : Aménagement du plateau surélevé, Rue Corneillan, par l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest domiciliée à Le Haillan (33187) pour 7 647.22 € TTC.

- décision n°2011-05 du 4 Mars 2011 : Fourniture de signalisation verticale par l'entreprise SERI domiciliée à Pessac (33605) pour 556.61 € TTC.